

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil d'Administration : 5 février 2026

DÉLIBÉRATION

Le cinq février deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action sociale du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du trente janvier deux mille vingt-six, s'est réuni à la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay, 65 avenue du Général de Gaulle, Chantonnay, pour une première séance.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

ALBERT Michelle	E	GODARD-VOISIN Delphine	E	MOREAU Laetitia	P
BELZ Annick	P	GOURMAUD Catherine	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louise	E	GOURAUD Christophe	P	SOULARD Yannick	P
BOISSINOT Christian	E	GRIMAUD Jean-Marcel	P	TONARELLI Valérie	E
CHAIGNEAU Denis	E	MARTINEAU Valérie	P	VERGNAUD Alain	E
CHANCELIER Laurent	E	MOINET Isabelle	P		
DELAYE Jean-Jacques	P	MOISSON Jean	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

M CHANCELIER Laurent, pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel.

Nombre d'administrateurs en exercice : 19

Nombre d'administrateurs présents : 10

Nombre d'administrateurs votants : 11

Conformément à l'article 10 du règlement intérieur du CIAS, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil d'Administration.

Monsieur SOULARD Yannick, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2026-04 DÉCISIONS PRISES PAR LA PRÉSIDENTE SUITE AUX DÉLÉGATIONS DONNÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nomenclature des actes : 5.4

La Présidente présente les décisions qu'elle a prises suite aux délégations données par le Conseil d'Administration :

DP 2025-120 ACTUALISATION DES PROCESSUS DÉMARCHE QUALITÉ - EHPAD MULTISITE - SITE « LES HUMEAUX »	GB CONSEIL	3 600,00 € TTC
---	------------	----------------

.../...

DP 2026-01 REMPLACEMENT D'UN CLAPET COUPE-FEU SUR LA RÉSIDENTE AUTONOMIE « LE TAIL FLEURI »	AXIMA	1 934,16 € TTC
DP 2026-02 RESTAURATION COLLECTIVE DU PAYS DE CHANTONNAY : BUDGET ANNEXE n°67055 – VIREMENT DE CRÉDITS N°1 AU BP 2025		
DP 2026-03 MISSION D'INSPECTION SUR LES ÉTABLISSEMENTS DU CIAS DU PAYS DE CHANTONNAY	CDG85	1 405,00 € TTC

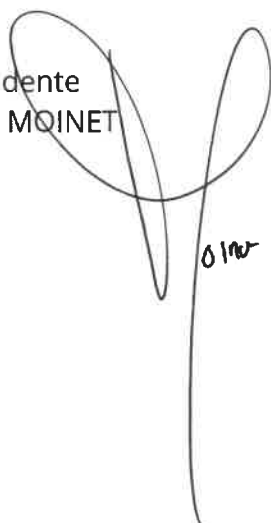
Le Conseil d'administration prend acte.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

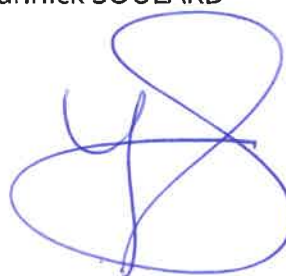
Transmis en Préfecture le 06/02/2026

Publié le 06/02/2026

La Présidente
Isabelle MOINET



Le Secrétaire de séance
Yannick SOULARD



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil d'Administration : 5 février 2026

DÉLIBÉRATION

Le cinq février deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action sociale du Pays de Chantonay, dûment convoqué par la Présidente en date du trente janvier deux mille vingt-six, s'est réuni à la Communauté de Communes du Pays de Chantonay, 65 avenue du Général de Gaulle, Chantonay, pour une première séance.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

ALBERT Michelle	E	GODARD-VOISIN Delphine	E	MOREAU Laetitia	P
BELZ Annick	P	GOURMAUD Catherine	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louisette	E	GOURAUD Christophe	P	SOULARD Yannick	P
BOISSINOT Christian	E	GRIMAUD Jean-Marcel	P	TONARELLI Valérie	E
CHAIGNEAU Denis	E	MARTINEAU Valérie	P	VERGNAUD Alain	E
CHANCELIER Laurent	E	MOINET Isabelle	P		
DELAYE Jean-Jacques	P	MOISSON Jean	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

M CHANCELIER Laurent, pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel.

Nombre d'administrateurs en exercice : 19

Nombre d'administrateurs présents : 10

Nombre d'administrateurs votants : 11

Conformément à l'article 10 du règlement intérieur du CIAS, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil d'Administration.

Monsieur SOULARD Yannick, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2026-05 : CIAS « PAYS DE CHANTONNAY » : DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

Nomenclature des actes : 7.1.6

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-1 et L. 5217- 10-4 relatif à la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire avant le vote du budget ;

Vu l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), qui renforce le rôle et le cadre légal du débat d'orientations budgétaires (DOB) ;

Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

.../...

Considérant qu'il y a lieu de débattre des orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif 2026,

Vu le rapport sur les orientations budgétaires 2026, annexé à la délibération ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, décide à l'unanimité :

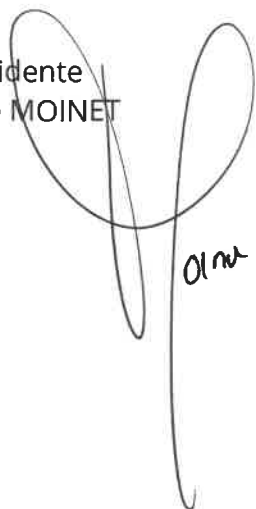
- de prendre acte des orientations budgétaires 2026 contenues dans le rapport joint en annexe de la présente délibération ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

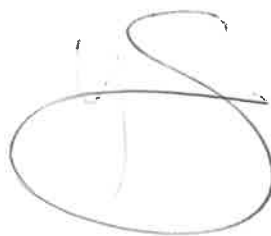
Transmis en Préfecture le 06/02/2026

Publié le 06/02/2026

La Présidente
Isabelle MOINET

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'I' with a loop at the top and a long vertical stroke at the bottom. To the right of the main stroke, there is a small, handwritten mark that appears to be '01m'.

Le Secrétaire de séance
Yannick SOULARD

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'S' with a horizontal stroke across the middle and a vertical stroke on the left.

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

PRÉAMBULE :

Le budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité territoriale et établissement public de coopération intercommunal (EPCI), car il traduit en termes financiers les choix politiques pour la structure.

Le cycle budgétaire est rythmé par de nombreuses étapes dont la première est le rapport d'orientation budgétaire (ROB). Sa tenue doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif. La loi NOTRe a précisé et renforcé les conditions de débat et de présentation des orientations budgétaires. Désormais, conformément aux articles L.2312-1, L.3312-1 et L.5211-36 du Code général des collectivités territoriales, l'exécutif doit présenter à son assemblée délibérante un rapport sur :

- Les évolutions prévisionnelles des recettes et des dépenses de fonctionnement en précisant les hypothèses d'évolution retenues ;
- L'évolution des dépenses de personnel, la structure des effectifs, la durée effective du travail, les avantages en nature ... ;
- Les caractéristiques et l'évolution de la dette contractée ;
- Les engagements pluriannuels envisagés, notamment en matière d'investissement.

Ce rapport doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée actant ainsi de la tenue du débat et de l'existence du rapport, être transmis au représentant de l'État dans le département et faire l'objet d'une publication ou d'une mise en ligne sur le site internet de la collectivité pour une bonne information du public. Il doit également être transmis aux communes membres dans un délai de quinze jours à compter de son examen par le conseil communautaire.

ELEMENTS DE CONTEXTE :

Pour chaque budget (budgets annexes et budget principal), les principaux résultats de l'exercice 2025 et les orientations envisagées pour 2026 doivent être présentés ainsi que les éléments sur la dette, la structure et l'évolution des dépenses, l'évolution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le CIAS est doté de 6 budgets :

Le Budget Principal

Le Budget Annexe Restauration collective

Le Budget Annexe SAAD du Pays de Chantonnay

Le Budget Annexe Résidence Autonomie du Tail Fleuri

Le Budget Annexe Résidence Autonomie des Grands-Parents

Le Budget Annexe EHPAD Multisite du Pays de Chantonnay

L'effectif total au 1er janvier 2026 est d'environ 190 agents sur l'ensemble des services.

Le budget principal n'est pas assujéti à la TVA, le budget annexe Restauration Collective est assujéti. Aucun emprunt n'est actuellement en cours sur ce dernier budget de Restauration collective

1) BUDGET PRINCIPAL CIAS

Pour rappel, par délibération du 4 octobre 2023, le Conseil d'Administration du CIAS a validé la mise à disposition à compter du 1^{er} novembre 2023 par la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay au CIAS du Pays de Chantonnay, des équipements d'hébergement des personnes âgées (biens meubles et immeubles) des sites EHPAD « les Humeaux » à Bournezeau et « les Érables » à Saint Prouant ainsi que la RA « les Grands-parents » à Sainte Cécile suite au transfert de la compétence.

Lors de cette séance du 4 octobre, le Conseil d'Administration du CIAS a également accepté le principe du Contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage confiée par le CIAS à la Communauté de Communes pour les travaux de rénovation des 2 sites EHPAD « les Erables » et « les Humeaux » (délibérations 2023-63 et 2023-64).

1.1) SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de clôture 2025 prévisionnel : + 114 782,49 €

Résultat antérieur reporté : + 492 903,75 €

Résultat de clôture : + 607 686,24 €

1.1.1) Charges d'exploitation :

Les dépenses 2026 seront globalement identiques à 2025. Prévisionnel réalisé 2025 à **492 904,21 €** contre 496 517,67 € en 2024 (charges RH plus importante).

Prévisionnel BP 2026 : 96 600 € contre 95 700 € sur 2025

Les dépenses liées aux emprunts des établissements apparaissent à l'article 6611 et restent constante entre 2024 et 2025 ; légère baisse (17 810,07 € contre 19 104,12 € en 2025) malgré la contractualisation d'un nouvel emprunt sur 2025 auprès de la MSA de 100 000 € avec 1000€ d'intérêt par an à compter de 2026.

Etat de la dette :

Emprunt	Organisme prêteur	Année d'obtention	Durée Initiale	Durée remb. CIAS	Terme	Type de taux	TEG	Capital emprunté	Capital transféré au CIAS	Capital restant dû au 31/12/2025	Intérêts 2026	Annuités 2026
Restructuration FL Les Humeaux	Crédit Agricole	18/04/2013	25	17	2039	variable	2,07%	100 000,00 €	72 770,27 €	63 018,42 €	1 959,87 €	5 620,70 €
Restructuration FL Les Humeaux	CNRACL	19/02/2014	25	16	2039	fixe	0%	360 000,00 €	230 400,00 €	201 600,00 €	0,00 €	14 400,00 €
Restructuration FL Les Humeaux	Caisse des dépôts et consignation	03/01/2013	25	16 ans et 6 mois		fixe	1,49%	456 000,00 €	341 089,54 €	304 833,79 €	9 963,96 €	26 968,76 €
Restructuration FL Les Humeaux	Caisse des dépôts et consignation	03/01/2013	10	2 ans et 6 mois	2025	fixe	0,20%	400 000,00 €	66 552,44 €			
Réhabilitation Les Grands-parents	Caisse d'épargne	01/08/2016	8	8	2031	fixe	0,66%	113 304,81 €	113 304,81 €	83 056,59 €	1 394,17 €	15 232,96 €
Acquisition FL Les Humeaux	SFIL	13/07/2017	12 ans et 9 mois	7	2030	fixe	0,76%	820 692,60 €	505 429,05 €	378 141,95 €	3 492,07 €	71 938,72 €
Restructuration EHPAD Les Erables	MSA	2025	10	10	2035	fixe	1%	100 000,00 €		100 000,00 €	1 000,00 €	10 558,20 €
TOTAL											17 810,07 €	144 719,34 €

Deux nouveaux emprunts seront contractualisés en 2026 pour un montant d'environ 2 160 000 € auprès de la Banque des Territoires concernant les travaux sur l'EHPAD « Les Erables ».

Un plan de financement est travaillé et est a affiné en fonction du montant total des travaux :

DEPENSES

Coût de l'opération	montant
montant TTC estimé toutes dépenses comprises	5 685 444,58

FINANCEMENT

subvention			
Conseil Départemental			
part conseil départemental		118 320,00 €	
part communauté de communes		55 680,00 €	
CNSA		525 230,00 €	
Subventions - Chaufferie Bois déchiqueté / ECS solaire			
part ADEME		22 680,00 €	Solaire
part ADEME		112 960,00 €	Chaufferie
part communauté de communes		162 650,00 €	
DSIL 2024		299 901,03 €	
SYDEV		12 000,00 €	GTB
Récupération TVA par LASM		294 537,64 €	
FCTVA		839 376,30 €	
16,404% du montant TTC			
base 5 360 473 € x 0,16404			
90% des dépenses éligibles			
total recettes		2 443 334,97 €	
dont CCPC		218 330,00 €	
Autofinancement CIAS 2023 - 2025 / Restauration collective		653 502,14 €	
Solde à financer		2 588 607,48 €	

Montage alternatif avec emprunts aidés

	taux	durée	montant	
MSA - Prêt aux petites structures innovantes	1%	10	100 000,00 €	10 005,50 €
PLS (taux livret A + 1,11%)	4,11	20	160 000,00 €	11 888,04 €
PHARE (taux livret A + 0,60%)	3,60	10	328 607,47 €	39 711,62 €
PHARE (taux livret A + 0,60%)	3,60	16	2 000 000,00 €	166 614,00 €
			2 588 607,47 €	228 219,16 €

2025	2026	2027	3EME TRIMESTRE 2027 FIN TRAVAUX	TOTAL
------	------	------	---------------------------------	-------

23 664,00 €	47 328,00 €		47 328,00 €	118 320,00 €
			55 680,00 €	55 680,00 €
157 569,00 €	210 092,00 €		157 569,00 €	525 230,00 €
		22 680,00 €		22 680,00 €
	112 960,00 €			112 960,00 €
		162 650,00 €		162 650,00 €
	299 901,03 €		0,00 €	299 901,03 €
		12 000,00 €		12 000,00 €
			294 537,64 €	294 537,64 €
			839 376,30 €	839 376,30 €
200 000,00 €	300 000,00 €	100 000,00 €	53 502,14 €	653 502,14 €
381 233,00 €	970 281,03 €	297 330,00 €	1 447 993,08 €	3 096 837,11 €

EMPRUNTS POSSIBLES			
100 000,00 €			100 000,00 €
160 000,00 €			160 000,00 €
2 000 000,00 €			2 000 000,00 €
		328 607,47 €	328 607,47 €

Recettes prévisionnelles 2025	Recettes prévisionnelles 2026	Recettes prévisionnelles 2027	Recettes prévisionnelles FIN TRAVAUX
481 233,00 €	3 130 281,03 €	297 330,00 €	1 447 993,08 €
	3 611 514,03 €	3 908 844,03 €	5 356 837,11 €
			5 685 444,58 €

De nouvelles dépenses sont prévues sur le BP 2026 :

- Article 611 : contrats de prestations de services. Une dépense supplémentaire de 5 600€ est prévue suite à l'adoption de la délibération 2025-89 validant le principe de

refacturation des coûts liés aux contrats CERIG désormais supportés par le CIAS. ; en plus des contrats de prestations liés au service prévention.

- Comptes 6227 – Frais d’actes et de contentieux : une dépense de 16 000 € est prévue en raison d’un contentieux au Tribunal avec une agent de la Résidence autonomie « Le Tail Fleuri »

D’autres augmentations prévues au BP 2025 seront maintenues en 2026 notamment à l’Article 615228 : entretiens et réparations sur autres bâtiments ; liées au transfert de compétences.

Une baisse des dépenses de remboursement de frais à des tiers est également prévue (compte 62878). Effectivement, seront simplement affectées à ce compte les dépenses liées aux frais généraux des remboursements à la CCPC. Les frais RH seront affectés au chapitre 012.

Les autres charges à caractère générale n’évoluent pas.

1.1.2) Charges de personnel : les charges vont faiblement varier entre 2025 et 2026. Le service ne comprend qu’un agent sans évaluation de carrière sur l’année.

Des crédits seront également ouverts au compte 6417 – Rémunération des apprentis dans le cadre d’une étude de réalisation d’une ABS soit par le biais d’un recrutement d’un apprenti soit par le biais d’un cabinet extérieur.

VARIATION GLOBALE DES FRAIS DE PERSONNEL :	
Prévisionnel possible 2026 :	96 600 €
Budget prévisionnel 2025 :	95 700 €
Réel estimé 2025 :	67 303,56 €

Une dépense supplémentaire est prévue à l’article 6218 – autre personnel extérieur lié aux remboursements de frais du personnel de la CCPC (dépenses actées auparavant sur le chapitre 011).

1.1.3) Recettes

Les recettes des loyers versés par les 2 sites EHPAD « les Humeaux » et « les Erables » 424 633 € et par la Résidence Autonomie « les Grands-parents » 38 000 € se retrouvent à l’article 752 et restent identiques à 2025.

L’article 75821 : une somme en provenance du budget annexe est inscrite pour l’équilibre du budget principal. (100 000,00 € en 2025, identique sur 2026).

Une variation est à noter concernant les dotations (article 74718). En effet, le CIAS percevait une subvention annuelle d’un montant de 25 000 € car il supportait le poste de chargé de projet santé et prévention. A compter de 2025, cette subvention a été versée à la Communauté de communes. Or le premier versement de 17 000 € versé en 2023 (année

incomplète) avait été perçu par la CCPC. Une écriture de régularisation a été réalisée sur le budget 2025 soit un total réalisé de 17 500 € pour l'année 2025 – prévisionnel de 3 045 € sur 2026.

Une variation différente est à noter également sur le compte 708722 d'environ 5 000 € s'agissant du remboursement des contrats CERIG par les structures (dépenses aux comptes 6156).

Une augmentation des recettes liées à la régie est prévue en raison de la participation payante désormais aux balades santé (depuis avril 2025) à raison de 20 marcheurs * 10 mois * 2 € = 400 € ; et de l'augmentation tarifaire de certaines actions. Pour 2025, on comptabilise une augmentation d'environ 900€ par rapport à 2024.

1.2) SECTION D'INVESTISSEMENT Résultat de clôture 2025 : + 723 485,54 €

- *Résultat de l'exercice : 430 385,71 €*
- *Résultat antérieur reporté : 293 099,83 €*

Le capital des emprunts transférés au CIAS est porté à l'article 1641 pour un montant de 144 719,34 € contre 124 185,96 € en 2024 ; majoré des potentiels remboursements des futurs emprunts.

Le montant de l'autorisation de programme Travaux EHPAD fixé pour l'année 2025 et à reverser à la Communauté de communes, inscrit au compte 2313 pendra en compte les remboursements :

- EHPAD « Les Humeaux » : 268 285,58 €
- EHPAD « Les Erables »
 - o Remboursements contrat de mandat – année 2026 : 2 000 000 €
 - o Remboursements contrat de mandat – 1^{er} trimestre 2027 : 1 000 000 €

Les recettes principales sont :

- Les subventions liées aux travaux des EHPAD (ARS, DETR, ...) pour un montant de 670 281,03 €
- Deux futurs emprunts pour un montant de 2 160 000 €
- Résultat d'investissement reporté de 723 485,54 €

2) BUDGET ANNEXE RESTAURATION COLLECTIVE

2.1) SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de clôture 2025 prévisionnel : - 139 788,50 €

Résultat antérieur reporté : + 711 447,63 €

Résultat de clôture : + 571 659,13 €

L'activité prévisionnelle 2025 est en légère augmentation par rapport à celle de 2024 :

2024 avec la Résidence Autonomie					
SECTEUR			HORS SECTEUR		
Déjeuners	Plateaux	Dîners	Déjeuners	Plateaux	Dîners
17341	5609	745	1329	142	10
29304			1623		
30927					
2024 sans la Résidence Autonomie					
SECTEUR			HORS SECTEUR		
Déjeuners	Plateaux	Dîners	Déjeuners	Plateaux	Dîners
17320	1903	569	1329	142	10
21695			1623		
23318					

2025 avec la Résidence Autonomie							
SECTEUR				HORS SECTEUR			
Déjeuners	Déjeun/potag	Plateaux	Diners	Déjeuners	Déjeun/potag	Plateaux	Diners
9375	5506	7835	422	757	1777	0	5
30973				2539			
33512							
2025 sans la Résidence Autonomie							
SECTEUR				HORS SECTEUR			
Déjeuners	Déjeun/potag	Plateaux	Diners	Déjeuners	Déjeun/potag	Plateaux	Diners
9362	5506	3061	382	757	1777	0	5
21372				2539			
23911							

Le marché de restauration passé avec la société Compass Group a été renouvelé au 1^{er} avril 2024 avec le même prestataire ; avec deux augmentations de prix au 1^{er} avril et au 1^{er} octobre 2025 sans augmentation de prix de vente des repas au bénéficiaires et aux EHPAD.

Une augmentation des tarifs sera proposée pour s'aligner sur les nouveaux tarifs du futur marché. En effet, les tarifs actuels ont été validés en Conseil d'administration en avril 2025. Malgré les augmentations semestrielles liées au marché, aucune augmentation n'a été faite depuis le renouvellement du marché.

PRIX HT		avr-24	prix du marché			
		délibération	avr-24	oct-24	avr-25	oct-25
Petit Déjeuner		0,88 €	0,7880 €	0,7979 €	0,8046 €	0,8165 €
Dejeuner	entrée	0,55 €	0,5229 €	0,5356 €	0,5401 €	0,5481 €
	plat	2,60 €	2,4780 €	2,5090 €	2,5301 €	2,5675 €
	garniture	0,68 €	0,6590 €	0,6672 €	0,6728 €	0,6828 €
	fromage	0,34 €	0,3220 €	0,3260 €	0,3287 €	0,3336 €
	dessert	0,62 €	0,5940 €	0,6014 €	0,6065 €	0,6155 €
	textures modifiées	5,68 €	5,4190 €	5,4867 €	5,5328 €	5,6147 €
Diner	entrée/potage	0,54 €	0,5160 €	0,5225 €	0,5269 €	0,5347 €
	plat	2,53 €	2,4150 €	2,4452 €	2,4657 €	2,5022 €
	garniture	0,66 €	0,6420 €	0,6500 €	0,6555 €	0,6652 €
	fromage	0,33 €	0,3220 €	0,3260 €	0,3287 €	0,3336 €
	dessert	0,60 €	0,5790 €	0,5862 €	0,5911 €	0,5998 €
	textures modifiées	5,25 €	5,1480 €	5,2124 €	5,2562 €	5,3340 €
PORTAGE Secteur	Plateau midi soir	12,02 €				
	Déjeuner	7,61 €	4,9070 €	4,9683 €	5,0100 €	5,0841 €
	Plateau déjeuner potage	7,81 €	5,1230 €	5,1870 €	5,2305 €	5,3080 €
	Diner	5,24 €	4,8540 €	4,9147 €	4,9559 €	5,0293 €
	Repas personnel		4,5820 €	4,6393 €		4,7475 €
PORTAGE Hors Secteur	Plateau midi soir	12,79 €				
	Déjeuner	8,07 €				
	Plateau déjeuner potage	8,26 €				
	Diner	5,24 €				
Augmentation semestrielle du marché				+1,25%	+0,84%	+1,48%

Sur 2025, les dépenses liées au marché (art 6042) seront majorées pour tenir compte du nouveau marché renouvelé en avril 2026 (884 041,26 € en 2025 contre 803 338,49 € réalisés en 2024), une somme sera reversée au budget principal CIAS (100 000 € en 2025, renouvelée sur 2026).

Charges de personnel :

Tout le personnel est titulaire ou stagiaire. Le personnel est réparti de la façon suivante au 1^{er} janvier 2026 :

- 1 personne à temps complet
- 3 personnes à temps non complet (1 à 32,90h par semaine, 1 à 17h30/semaine et 1 à 14h/semaine)

Comme l'année 2025, un arrêt long d'une agent titulaire est programmé sur l'année 2026 avec un remplacement d'un agent contractuel. Des recettes sont attendues.

VARIATION GLOBALE DES FRAIS DE PERSONNEL :	
Prévisionnel possible 2026 :	158 100,00 €
Budget prévisionnel 2025 :	155 400,00 €
Réel estimé 2025 :	146 910,44 €

2.2) SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de clôture 2025 :	+ 267,16 €
Résultat antérieur reporté :	+ 55 417,33 €
Résultat de clôture :	+ 55 684,49 €

Des investissements seront prévus sur l'année 2026 pour changer le mobilier : bureau, chaise, meubles.

3) AUTRES BUDGETS

3.1) SAAD

Le montant du budget 2026 SAAD diminue en comparaison à 2025 (- 14 000 €) malgré une majoration des tarifs 2026 de 2 %.

Cette diminution est liée à une baisse de dépendance notamment sur le site des Grands-Parents à Ste Cécile.

- Budget prévisionnel 2026 de fonctionnement : 70 000,00 €
- Budget prévisionnel 2026 investissement : 5 214 ,00 €.

3.2) RESIDENCES AUTONOMIE :

- Pour les 2 Résidences autonomie, les tarifs 2026 sont calculés en fonction de 2 taux :
- l'IRL (Indice de Référence des Loyers) du 2ème trimestre de l'année N-1 : 1,04 % contre 3.26 % en 2025. Ce taux permet de calculer le montant des loyers pour l'année 2026.
 - Le Taux Directeur du département : 0,86% contre 3,21 % en 2025 et 5,48% en 2024. Ce taux permet de calculer le montant des prestations obligatoires

Le tarif des prestations facultatives est quant à lui au libre choix de la collectivité.

Si l'on calcule le loyer et les prestations obligatoire en tenant compte du plafond de ce deux taux, cela représente une hausse de + 14,93 € contre + 48,71 € en 2025 pour un T1.

	2025	2026	Augmentation	
LOYER	+ 1,04% = <i>indice de référence des loyers</i>			
	872,98 €	882,06 €	1,04%	9,08 €
PRESTATIONS OBLIGATOIRES	+ 0,86% = <i>taux départemental</i>			
	680,06 €	685,91 €	0,86%	5,85 €
TOTAL	1 553,04 €	1 567,97 €		
PRESTATIONS FACULTATIVES	+ 5,90 % <i>proposé</i>			
	206,70 €	218,90 €	5,90%	12,20 €
TOTAL FIXE + OPTIONS	1 759,74 €	1 786,87 €		27,13 €

La Résidence autonomie « Les Grands-parents » a plusieurs tarifs :

		2025	2026	Augmentation	
LOYER	+ 1,04% = indice de référence des loyers				
	T1	734,74 €	742,38 €	1,04%	7,64 €
	T1 Bis	872,98 €	882,06 €		9,08 €
	T2	1 126,49 €	1 138,20 €		11,71 €
	T2/personne	574,36 €	580,33 €		5,97 €

Les résultats des 2 sections de fonctionnement sont déficitaires en 2025 :

- Résidence autonomie le Tail Fleuri : résultat de – 18 000 €.

Cependant, le Conseil Départemental aurait dû verser une subvention sur l'exercice 2025 qui aurait probablement permis de couvrir le déficit. Le versement de cette subvention sera, selon les propos du département, rattrapé sur 2026.

- Sur 2026, report d'un déficit budgétaire de 56 027,15 €
- Versement du CTI en 2024 pour les agents sociaux soit 19 572,83 € avec une subvention versée par le département de 9 117,10 € pour compenser une partie du CTI.

Budget RA « le Tail fleuri » - Fonctionnement
 BP 2025 : 532 125,67 €
 BP 2026 : 538 700,00 €

- Résidence autonomie les Grands-Parents : résultat de – 47 287,53 €
- Sur 2025, report de déficit 2024 de – 55 000,61 €

- Versement du CTI en 2025 pour les agents sociaux soit 20 642 € avec une subvention versée par le département de 11 227,70 € pour compenser ce CTI.

Budget RA « les Grands Parents » - Fonctionnement
 BP 2025 : 533 414,72 €
 BP 2026 : 547 359,32 €

Les montants des budgets investissement 2026, soit 52 128,57 € pour la RA « le Tail fleuri » et 103 856,12 € pour la RA « les Grands-parents » sont sensiblement équivalents à ceux présentés pour 2025.

3.3) EHPAD MULTISITE DU PAYS DE CHANTONNAY

Sous réserve des données réelles du trésor public, le résultat net prévisionnel 2025 de l'EHPAD Multisite serait déficitaire d'environ 354 686.68 €. Il sera proposé une affectation de la manière suivante :

- Reprise des réserves de compensation des charges d'amortissements de 40 864,45 €

Le déficit comptable à fin 2025 serait de 313 822.23 €

EPRD 2025 voté :	ERRD 2025 sous réserve de validation :
- Total dépenses 10 293 110.87 €	10 383 043.46 €
- Total recettes 9 820 261.54 €	10 028 356. 78 €

Le montant de la base pérenne 2026 versée par l'ARS est de 3 519 941.97 € avec un montant de CNR (Crédits non reconductibles) de 123792.71 € (augmentation du taux de le CNRACL, augmentation sur la rémunération du médecin coordonnateur, diverses compensations salariales).

Le Conseil Départemental lors de sa séance du 11 décembre dernier, a validé par délibération de retenir, pour 2026, comme objectif maximum d'évolution des dépenses des ESMS pour la Section hébergement :_Pour les établissements habilités à l'aide sociale pour plus de 50 % de leur capacité autorisée, un taux directeur de 0 % sans distinction de statut ;

Pour autant, le montant des dépenses du **budget de l'EHPAD Multisite, EPRD 2026 sera supérieur à celui de 2025.**

Avec le CPOM, l'EHPAD Multisite n'est plus dans l'obligation de présenter un EPRD équilibré, le budget 2026 sera donc présenté en déséquilibre avec les dépenses réelles prévues et les recettes estimées à ce jour (base pérenne 2025 ARS : 3 519 941.97 €).

Tarifs par logement :

	surface des logements	Nb de résidents	Tarif accordé 2025	tarifs BA 2025	Total prix de journée 2025 EHPAD + talon modérateur 6,16	Total prix de journée 2026 (talon modérateur : 6,16)	Différence en % (2026/2025) HEBERG	Différence en euros (2026/2025) par jour HEBERG	Différence en % (2026/2025) HEBERG +dep	Différence en euros (2026/2025) par jour HEBERG +DEP
			Prix de journée accordé 1er mars 2025	Prix de journée 1er mars 2026						
EHPAD l'Assemblée										
Assemblée	22	73	67,18	67,18	73,34	73,34	0,00%	-	0,00%	-
Hébergement temp 1 pers		3	74,76	74,76	80,92	80,92	0,00%	-	0,00%	-
		82								
EHPAD les Hameaux										
T1 Bis 1Personne	35	52	69,43	69,43	75,59	75,59	0,00%	-	0,00%	-
T1Bis 2 pers/pers	38	4	53,49	53,49	59,65	59,65	0,00%	-	0,00%	-
T1	22	3	64,81	64,81	70,97	70,97	0,00%	-	0,00%	-
		59								
EHPAD les Erables										
T1 30m2	26	26	67,12	67,12	73,28	73,28	0,00%	-	0,00%	-
T1 25m'	2	2	64,04	64,04	70,20	70,20	0,00%	-	0,00%	-
T1 20m2	20	20	61,28	61,28	67,44	67,44	0,00%	-	0,00%	-
T1 2pers/pers	30	4	52,20	52,20	58,36	58,36	0,00%	-	0,00%	-
		52								
Accueil de jour Erables										
journée		6	36,97	36,97	43,13	43,13	0,00%	-	0,00%	-
demijournée avec repas			19,19	19,19						
demijournée sans repas			15,15	15,15						
EHPAD multisite		199								

La Présidente,
Isabelle MOINET

01/02/26

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil d'Administration : 5 février 2026

DÉLIBÉRATION

Le cinq février deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action sociale du Pays de Chantonay, dûment convoqué par la Présidente en date du trente janvier deux mille vingt-six, s'est réuni à la Communauté de Communes du Pays de Chantonay, 65 avenue du Général de Gaulle, Chantonay, pour une première séance.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

ALBERT Michelle	E	GODARD-VOISIN Delphine	E	MOREAU Laetitia	P
BELZ Annick	P	GOURMAUD Catherine	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	E	GOURAUD Christophe	P	SOULARD Yannick	P
BOISSINOT Christian	E	GRIMAUD Jean-Marcel	P	TONARELLI Valérie	E
CHAIGNEAU Denis	E	MARTINEAU Valérie	P	VERGNAUD Alain	E
CHANCELIER Laurent	E	MOINET Isabelle	P		
DELAYE Jean-Jacques	P	MOISSON Jean	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

M CHANCELIER Laurent, pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel.

Nombre d'administrateurs en exercice : 19

Nombre d'administrateurs présents : 10

Nombre d'administrateurs votants : 11

Conformément à l'article 10 du règlement intérieur du CIAS, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil d'Administration.

Monsieur SOULARD Yannick, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2026-06 : CIAS « PAYS DE CHANTONNAY » : DEMANDE DE SUBVENTIONS 2026-2027

Nomenclature des actes : 7.5.1

Vu la Loi d'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement et contribuant à renforcer les droits des personnes âgées en perte d'autonomie et à rénover la gouvernance médico-sociale tant au plan national que local ;

Vu l'article L233-1 du code de l'action sociale et des familles définissant les actions individuelle ou collectives de prévention comme étant des actions « *destinées aux personnes de 60 ans et plus, visant à les informer, les sensibiliser ou à modifier des comportements individuels, en vue d'éviter, limiter ou retarder la perte d'autonomie* »

Vu l'article L. 149-11 de la loi du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie cadre la Commission des financeurs, précisant les 6 axes de travail ;

.../...

Considérant l'appel à candidatures 2026-1 lancé par la Commission des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie des Personnes Âgées, présidée par la Président du Conseil Départemental de la Vendée visant à définir un programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées ;

Considérant l'appel à projets des initiatives locales pour le bien vieillir 2026 de la CARSAT Pays de la Loire ;

Considérant que pour mener à bien les actions de prévention proposée par le CIAS du Pays de Chantonnay aux seniors du domicile, il est nécessaire de s'appuyer sur des soutiens financiers.

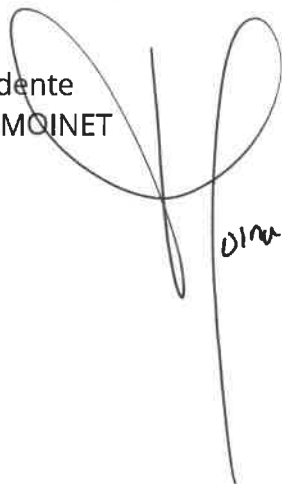
Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, décide à l'unanimité :

- D'autoriser, Madame La Présidente à demander :
 - o Une subvention auprès de la Conférence des Financeurs de la Vendée pour un montant de 3 685 €
 - o Une subvention auprès de la CARSAT Pays de la Loire pour un montant de 1 755 €
 - o Une subvention auprès de la Préfecture de la Vendée pour un montant de 1 100 €
- D'autoriser Madame La Présidente à signer tous documents s'y référant

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

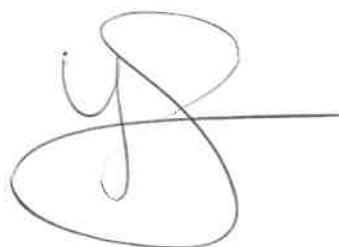
Transmis en Préfecture le 06/02/2026

La Présidente
Isabelle MOINET

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop followed by a vertical line and a small flourish at the bottom right.

Publié le 06/02/2026

Le Secrétaire de séance
Yannick SOULARD

A handwritten signature in blue ink, featuring a large, stylized 'Y' followed by a horizontal line and a loop at the bottom.

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil d'Administration : 5 février 2026

DÉLIBÉRATION

Le cinq février deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action sociale du Pays de Chantonay, dûment convoqué par la Présidente en date du trente janvier deux mille vingt-six, s'est réuni à la Communauté de Communes du Pays de Chantonay, 65 avenue du Général de Gaulle, Chantonay, pour une première séance.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

ALBERT Michelle	E	GODARD-VOISIN Delphine	E	MOREAU Laetitia	P
BELZ Annick	P	GOURMAUD Catherine	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAudeau Louissette	E	GOURAUD Christophe	P	SOULARD Yannick	P
BOISSINOT Christian	E	GRIMAUD Jean-Marcel	P	TONARELLI Valérie	E
CHAIGNEAU Denis	E	MARTINEAU Valérie	P	VERGNAUD Alain	E
CHANCELIER Laurent	E	MOINET Isabelle	P		
DELAYE Jean-Jacques	P	MOISSON Jean	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

M CHANCELIER Laurent, pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel.

Nombre d'administrateurs en exercice : 19

Nombre d'administrateurs présents : 10

Nombre d'administrateurs votants : 11

Conformément à l'article 10 du règlement intérieur du CIAS, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil d'Administration.

Monsieur SOULARD Yannick, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2026-07 : CIAS « PAYS DE CHANTONNAY » : TARIFS DES ACTIVITÉS

Nomenclature des actes : 7.1.3

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la décision n°2023-1 du 19 janvier 2023 créant une régie de recettes pour les animations organisées par le CIAS du Pays de Chantonay ;

Considérant la validation d'un nouveau programme séniors pour la période 2026-2027 ;

Considérant la demande de subventions auprès de la Conférence des financeurs, de la CARSAT et de la Préfecture de la Vendée pour mener à bien ces actions ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, décide à l'unanimité :

- De valider les tarifs suivants pour le programme séniors 2026-2027 :

.../...

Action	Tarif
Balade Santé	2 €/séance
Sophrologie	7 €/cycle
Rigologie	7 €/cycle
Initiation au Vélo à assistance électrique	5 € la séance
Prévention routière	7 € le cycle
Formation 1 ^{er} secours – PSC 1	10 €
Formation 1 ^{er} secours – GQC	5 €

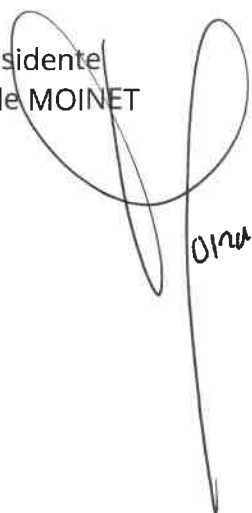
- D'autoriser Madame La Présidente à signer tous documents s'y référant

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

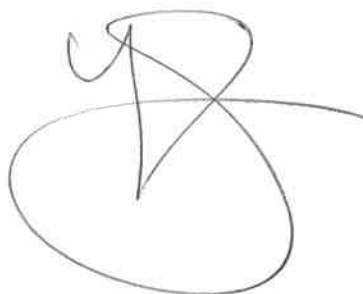
Transmis en Préfecture le 06/02/2026

Publié le 06/02/2026

La Présidente
Isabelle MOINET



Le Secrétaire de séance
Yannick SOULARD



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil d'Administration : 5 février 2026

DÉLIBÉRATION

Le cinq février deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action sociale du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du trente janvier deux mille vingt-six, s'est réuni à la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay, 65 avenue du Général de Gaulle, Chantonnay, pour une première séance.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

ALBERT Michelle	E	GODARD-VOISIN Delphine	E	MOREAU Laetitia	P
BELZ Annick	P	GOURMAUD Catherine	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louisette	E	GOURAUD Christophe	P	SOULARD Yannick	P
BOISSINOT Christian	E	GRIMAUD Jean-Marcel	P	TONARELLI Valérie	E
CHAIGNEAU Denis	E	MARTINEAU Valérie	P	VERGNAUD Alain	E
CHANCELIER Laurent	E	MOINET Isabelle	P		
DELAYE Jean-Jacques	P	MOISSON Jean	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

M CHANCELIER Laurent, pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel.

Nombre d'administrateurs en exercice : 19

Nombre d'administrateurs présents : 10

Nombre d'administrateurs votants : 11

Conformément à l'article 10 du règlement intérieur du CIAS, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil d'Administration.

Monsieur SOULARD Yannick, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2026-08 : EHPAD MULTISITE « PAYS DE CHANTONNAY » : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Nomenclature des actes : 4.1.6

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L313-1 ;

Vu l'avis du CST ;

Vu le tableau des effectifs ;

.../...

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, décide à l'unanimité :

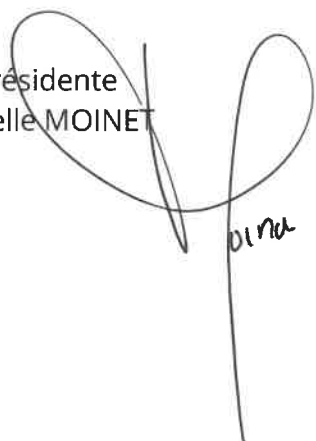
- D'instituer
 - o pour le site « Les Humeaux » :
 - Ouverture d'un poste d'agent social à 80 % à compter du 01/03/2026 ;
 - Fermeture d'un poste d'agent à 70 % à compter du 01/03/2026 ;
 - o pour le site « Les Erables » :
 - Ouverture d'un poste d'infirmier en soins généraux hors classe à 0,90 % à compter du 06/02/2026 ;
 - Fermeture d'un poste d'infirmier en soins généraux hors classe à 0,80 % à compter du 06/02/2026 ;
- De modifier le tableau des effectifs ;
- D'inscrire au budget les crédits correspondants
- D'autoriser l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

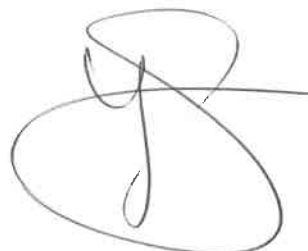
Transmis en Préfecture le 06/02/2026

Publié le 06/02/2026

La Présidente
Isabelle MOINET

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large loop at the top, a vertical line, and a smaller loop at the bottom right with the letters 'ina' written next to it.

Le Secrétaire de séance
Yannick SOULARD

A handwritten signature in blue ink, featuring a large, stylized 'S' shape with a horizontal line crossing it.

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil d'Administration : 5 février 2026

DÉLIBÉRATION

Le cinq février deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action sociale du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du trente janvier deux mille vingt-six, s'est réuni à la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay, 65 avenue du Général de Gaulle, Chantonnay, pour une première séance.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

ALBERT Michelle	E	GODARD-VOISIN Delphine	E	MOREAU Laetitia	P
BELZ Annick	P	GOURMAUD Catherine	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAudeau Louissette	E	GOURAUD Christophe	P	SOULARD Yannick	P
BOISSINOT Christian	E	GRIMAUD Jean-Marcel	P	TONARELLI Valérie	E
CHAIGNEAU Denis	E	MARTINEAU Valérie	P	VERGNAUD Alain	E
CHANCELIER Laurent	E	MOINET Isabelle	P		
DELAYE Jean-Jacques	P	MOISSON Jean	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

M CHANCELIER Laurent, pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel.

Nombre d'administrateurs en exercice : 19

Nombre d'administrateurs présents : 10

Nombre d'administrateurs votants : 11

Conformément à l'article 10 du règlement intérieur du CIAS, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil d'Administration.

Monsieur SOULARD Yannick, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2026-09 : RÉSIDENCES AUTONOMIES « LE TAIL FLEURI » ET « LES GRANDS-PARENTS » : TARIFS DES PRESTATIONS FACULTATIVES

Nomenclature des actes : 7.1.3

Vu l'article R123-20 du Code de l'action sociale et des familles,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, décide à l'unanimité :

- De faire évoluer à partir du 1er janvier 2026 les tarifs de la manière suivante : + 5,90 % pour les prestations facultatives
- De valider les tarifs ainsi :

.../...

Petit déjeuner	2,10 € / jour
Diner	3,30 € / jour
Téléphonie entrée (pour un mois incomplet, moins de 15 jours)	7,00 €
Téléphonie	14,00 € / mois
Blanchisserie	42,90 € / mois

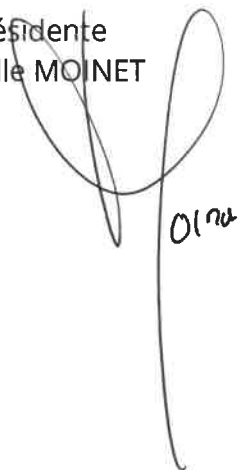
- D'autoriser Madame La Présidente à signer tous documents s'y référant

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

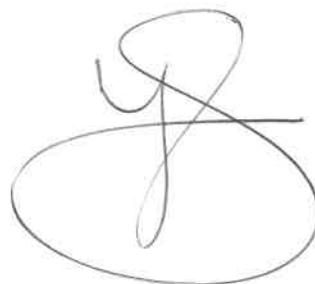
Transmis en Préfecture le 06/02/2026

Publié le 06/02/2026

La Présidente
Isabelle MOINET



Le Secrétaire de séance
Yannick SOULARD



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil d'Administration : 5 février 2026

DÉLIBÉRATION

Le cinq février deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action sociale du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du trente janvier deux mille vingt-six, s'est réuni à la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay, 65 avenue du Général de Gaulle, Chantonnay, pour une première séance.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

ALBERT Michelle	E	GODARD-VOISIN Delphine	E	MOREAU Laetitia	P
BELZ Annick	P	GOURMAUD Catherine	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAudeau Louisette	E	GOURAUD Christophe	P	SOULARD Yannick	P
BOISSINOT Christian	E	GRIMAUD Jean-Marcel	P	TONARELLI Valérie	E
CHAIGNEAU Denis	E	MARTINEAU Valérie	P	VERGNAUD Alain	E
CHANCELIER Laurent	E	MOINET Isabelle	P		
DELAYE Jean-Jacques	P	MOISSON Jean	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

M CHANCELIER Laurent, pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel.

Nombre d'administrateurs en exercice : 19

Nombre d'administrateurs présents : 10

Nombre d'administrateurs votants : 11

Conformément à l'article 10 du règlement intérieur du CIAS, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil d'Administration.

Monsieur SOULARD Yannick, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2026-10 : RÉSIDENCES AUTONOMIES « LE TAIL FLEURI » ET « LES GRANDS-PARENTS » : TARIFS RESTAURATION

Nomenclature des actes : 7.1.3

Vu le Code des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2016-49 du 26/05/2016 validant les tarifs restauration ;

Considérant la nécessité de revoir les prix des repas servis aux personnes extérieures validés depuis 2016 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, décide à l'unanimité :

.../...

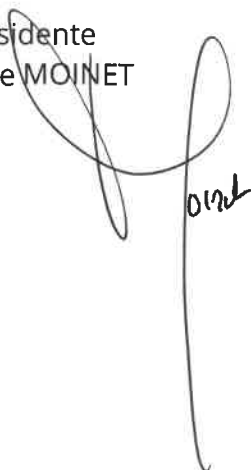
- De valider les tarifs suivants à compter du 01/03/2026 :
 - o Tarif repas accueil de jour et personnel : 5,50 € / repas / personne
 - o Tarif repas visiteurs extérieurs réguliers : 8 € / repas / personne
 - o Tarifs repas visiteurs extérieurs occasionnels :
 - Déjeuner occasionnel : 11 €
 - Déjeuner occasionnel enfant (moins de 12 ans) : 6 €
- D'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

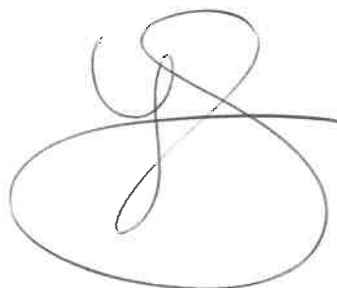
Transmis en Préfecture le 06/02/2026

Publié le 06/02/2026

La Présidente
Isabelle MOINET

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'Imet' or similar, written over the printed name 'Isabelle MOINET'.

Le Secrétaire de séance
Yannick SOULARD

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'YS' or similar, written over the printed name 'Yannick SOULARD'.

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil d'Administration : 5 février 2026

DÉLIBÉRATION

Le cinq février deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action sociale du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du trente janvier deux mille vingt-six, s'est réuni à la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay, 65 avenue du Général de Gaulle, Chantonnay, pour une première séance.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

ALBERT Michelle	E	GODARD-VOISIN Delphine	E	MOREAU Laetitia	P
BELZ Annick	P	GOURMAUD Catherine	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAudeau Louisette	E	GOURAUD Christophe	P	SOULARD Yannick	P
BOISSINOT Christian	E	GRIMAUD Jean-Marcel	P	TONARELLI Valérie	E
CHAIGNEAU Denis	E	MARTINEAU Valérie	P	VERGNAUD Alain	E
CHANCELIER Laurent	E	MOINET Isabelle	P		
DELAYE Jean-Jacques	P	MOISSON Jean	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

M CHANCELIER Laurent, pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel.

Nombre d'administrateurs en exercice : 19

Nombre d'administrateurs présents : 10

Nombre d'administrateurs votants : 11

Conformément à l'article 10 du règlement intérieur du CIAS, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil d'Administration.

Monsieur SOULARD Yannick, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2026-11 : RÉSIDENCE AUTONOMIE « LE TAIL FLEURI » : CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR GROS ENTRETIEN OU GRANDES RÉVISIONS

Nomenclature des actes : 7.1

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2321-1 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux, notamment les dispositions relatives aux provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices (compte 1572) ;

Vu la délibération n° 2023-10 du 1 février 2023 portant constitution d'une provision pour gros entretien ;

.../...

Vu la délibération n° 2024-76 du 9 juillet 2024 portant modification de la convention de location avec Vendée Habitat ;

Vu la convention de location entre Vendée Habitat et la Résidence autonomie « Le Tail Fleuri » applicable à compter du 1^{er} janvier 2025 ;

Considérant la nécessité de constituer une provision pour gros travaux afin de répartir sur plusieurs exercices le coût des dépenses prévisionnelles de gros travaux ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, décide à l'unanimité :

- De constituer une provision à hauteur de 8 000 €, à compter de 2026 pour une durée de 3 ans, répartie comme suit :

Année d'exercice	Provision
2026	4 000 €
2027	2 000 €
2028	2 000 €

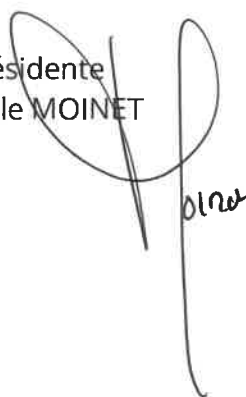
- D'admettre cette somme en provision pour gros entretiens ou grandes révisions et de prévoir son inscription au budget annexe n° 67052 – Résidence autonomie « Le Tail Fleuri » en dépense de la section de fonctionnement (compte 6815) ;
- D'autoriser le comptable public à procéder aux écritures comptables en conséquence.
- D'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

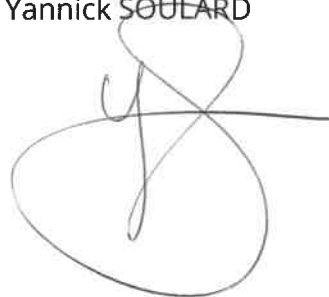
Transmis en Préfecture le 06/02/2026

Publié le 06/02/2026

La Présidente
Isabelle MOINET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Imo', written over the printed name of the President.

Le Secrétaire de séance
Yannick SOULARD

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Ys', written over the printed name of the Secretary.

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil d'Administration : 5 février 2026

DÉLIBÉRATION

Le cinq février deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action sociale du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du trente janvier deux mille vingt-six, s'est réuni à la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay, 65 avenue du Général de Gaulle, Chantonnay, pour une première séance.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

ALBERT Michelle	E	GODARD-VOISIN Delphine	E	MOREAU Laetitia	P
BELZ Annick	P	GOURMAUD Catherine	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAudeau Louissette	E	GOURAUD Christophe	P	SOULARD Yannick	P
BOISSINOT Christian	E	GRIMAUD Jean-Marcel	P	TONARELLI Valérie	E
CHAIGNEAU Denis	E	MARTINEAU Valérie	P	VERGNAUD Alain	E
CHANCELIER Laurent	E	MOINET Isabelle	P		
DELAYE Jean-Jacques	P	MOISSON Jean	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

M CHANCELIER Laurent, pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel.

Nombre d'administrateurs en exercice : 19

Nombre d'administrateurs présents : 10

Nombre d'administrateurs votants : 11

Conformément à l'article 10 du règlement intérieur du CIAS, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil d'Administration.

Monsieur SOULARD Yannick, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2026-12 : RÉSIDENCES AUTONOMIE « LE TAIL FLEURI » : LOYER ET CHARGES FIXES

Nomenclature des actes : 7.1.3

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment son article L 342-1 ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation et notamment son article L 353-9-3 ;

Vu l'arrêté du 24 décembre 2025 relatif aux prix des prestations d'hébergement de certains établissements accueillant des personnes âgées ;

Considérant que l'indice de référence des loyers (IRL) du 2ème Trimestre de l'année N-1 est de 1,04% ;

.../...

Considérant que le prix du socle de prestations et des autres prestations d'hébergement des personnes âgées par les établissements mentionnés à l'article L. 342-1 du code de l'action sociale et des familles ne peut augmenter de plus de 0,86 % au cours de l'année 2026 par rapport à l'année précédente ;

Considérant qu'il y a lieu de revoir le loyer et les prestations obligatoires pour la Résidence autonomie « Le Tail Fleuri » :

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, décide à l'unanimité :

- De valider à compter du 1^{er} janvier 2026 les tarifs suivants :

CHARGES FIXES	T1
Loyer (charges comprises)	882,06 €

PRESTATIONS OBLIGATOIRES	T1
Déjeuner, charges administratives, téléassistance, veilleuse de nuit, entretien des locaux, animation	685,91 €

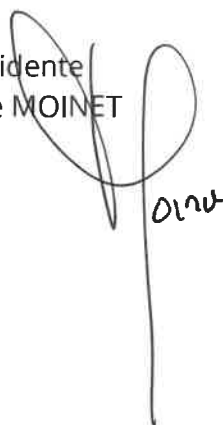
- D'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

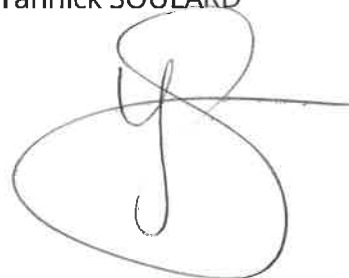
Transmis en Préfecture le 06/02/2026

Publié le 06/02/2026

La Présidente
Isabelle MOINET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Imet', written over the printed name of the President.

Le Secrétaire de séance
Yannick SOULARD

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'YS', written over the printed name of the Secretary.

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil d'Administration : 5 février 2026

DÉLIBÉRATION

Le cinq février deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action sociale du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du trente janvier deux mille vingt-six, s'est réuni à la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay, 65 avenue du Général de Gaulle, Chantonnay, pour une première séance.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

ALBERT Michelle	E	GODARD-VOISIN Delphine	E	MOREAU Laetitia	P
BELZ Annick	P	GOURMAUD Catherine	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louise	E	GOURAUD Christophe	P	SOULARD Yannick	P
BOISSINOT Christian	E	GRIMAUD Jean-Marcel	P	TONARELLI Valérie	E
CHAIGNEAU Denis	E	MARTINEAU Valérie	P	VERGNAUD Alain	E
CHANCELIER Laurent	E	MOINET Isabelle	P		
DELAYE Jean-Jacques	P	MOISSON Jean	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

M CHANCELIER Laurent, pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel.

Nombre d'administrateurs en exercice : 19

Nombre d'administrateurs présents : 10

Nombre d'administrateurs votants : 11

Conformément à l'article 10 du règlement intérieur du CIAS, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil d'Administration.

Monsieur SOULARD Yannick, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2026-13 : RÉSIDENCE AUTONOMIE « LE TAIL FLEURI » : VENTE DE MATÉRIEL

Nomenclature des actes : 7.10

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales

Considérant l'intérêt pour la collectivité de procéder à la vente d'un bien n'ayant plus d'utilité pour elle,

Considérant la proposition faite par la direction de l'établissement sur le prix de vente ;

.../...

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, décide à l'unanimité :

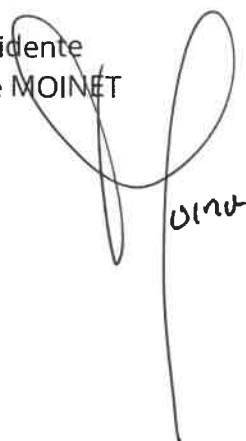
- De décider de procéder à la vente du bien suivant : Armoire Froide, n° inventaire 2016-018, pour un montant de 120 € ;
- De dire que l'acquéreur prend possession du bien en l'état où il se trouve le jour de l'entrée en jouissance sans recours contre le vendeur pour quelque cause que ce soit notamment en raison des vices apparents et des vices cachés, sauf si celui-ci prouve que le vendeur en avait connaissance.
- De dire que la recette est inscrite au budget annexe n°67052 Résidence autonomie « Le Tail Fleuri ».
- D'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

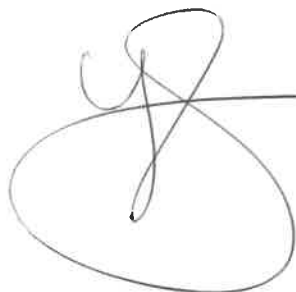
Transmis en Préfecture le 06/02/2026

Publié le 06/02/2026

La Présidente
Isabelle MOINET

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large loop at the top, followed by a series of smaller loops and a long vertical stroke at the bottom. The signature is written over the printed name 'Isabelle MOINET'.

Le Secrétaire de séance
Yannick SOULARD

A handwritten signature in blue ink, featuring a large, stylized 'S' shape with a horizontal line crossing it, and a long vertical stroke at the bottom. The signature is written over the printed name 'Yannick SOULARD'.

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil d'Administration : 5 février 2026

DÉLIBÉRATION

Le cinq février deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action sociale du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du trente janvier deux mille vingt-six, s'est réuni à la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay, 65 avenue du Général de Gaulle, Chantonnay, pour une première séance.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

ALBERT Michelle	E	GODARD-VOISIN Delphine	E	MOREAU Laetitia	P
BELZ Annick	P	GOURMAUD Catherine	P	PHÉLIPEAU Brigitte	P
BILLAudeau Louissette	E	GOURAUD Christophe	P	SOULARD Yannick	P
BOISSINOT Christian	E	GRIMAUD Jean-Marcel	P	TONARELLI Valérie	E
CHAIGNEAU Denis	E	MARTINEAU Valérie	P	VERGNAUD Alain	E
CHANCELIER Laurent	E	MOINET Isabelle	P		
DELAYE Jean-Jacques	P	MOISSON Jean	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

M CHANCELIER Laurent, pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel.

Nombre d'administrateurs en exercice : 19

Nombre d'administrateurs présents : 10

Nombre d'administrateurs votants : 11

Conformément à l'article 10 du règlement intérieur du CIAS, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil d'Administration.

Monsieur SOULARD Yannick, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2026-14 : RÉSIDENCE AUTONOMIE « LES GRANDS-PARENTS » : LOYERS ET CHARGES FIXES

Nomenclature des actes : 7.1.3

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment son article L 342-1 ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation et notamment son article L 353-9-3 ;

Vu l'arrêté du 24 décembre 2025 relatif aux prix des prestations d'hébergement de certains établissements accueillant des personnes âgées ;

Considérant que l'indice de référence des loyers (IRL) du 2ème Trimestre de l'année N-1 est de 1,04% ;

.../...

Considérant que le prix du socle de prestations et des autres prestations d'hébergement des personnes âgées par les établissements mentionnés à l'article L. 342-1 du code de l'action sociale et des familles ne peut augmenter de plus de 0,86 % au cours de l'année 2026 par rapport à l'année précédente ;

Considérant qu'il y a lieu de revoir le loyer et les prestations obligatoires pour la Résidence autonomie « Les Grands-parents » :

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, décide à l'unanimité :

- De valider à compter du 1^{er} janvier 2026 les tarifs suivants :

CHARGES FIXES	T1	T1 Bis	T2	T2/Personne
Loyer (charges comprises)	742,38 €	882,06 €	1 138,20 €	580,33 €

PRESTATIONS OBLIGATOIRES	
Déjeuner, charges administratives, téléassistance, veilleuse de nuit, entretien des locaux, animation	685,91 €

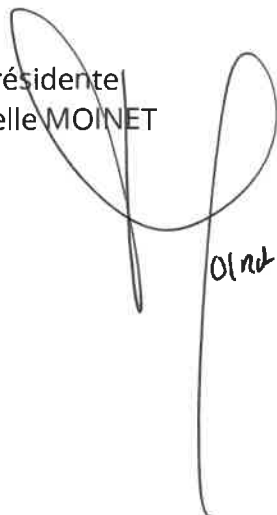
- D'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

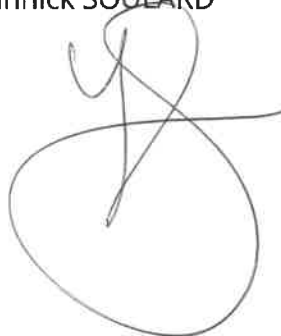
Transmis en Préfecture le 06/02/2026

Publié le 06/02/2026

La Présidente
Isabelle MOINET

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large loop at the top and a long, thin vertical stroke extending downwards. The signature is positioned over the printed name of the President.

Le Secrétaire de séance
Yannick SOULARD

A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a large, circular loop on the left side and a horizontal stroke extending to the right. The signature is positioned over the printed name of the Secretary.

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil d'Administration : 5 février 2026

DÉLIBÉRATION

Le cinq février deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action sociale du Pays de Chantonay, dûment convoqué par la Présidente en date du trente janvier deux mille vingt-six, s'est réuni à la Communauté de Communes du Pays de Chantonay, 65 avenue du Général de Gaulle, Chantonay, pour une première séance.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

ALBERT Michelle	E	GODARD-VOISIN Delphine	E	MOREAU Laetitia	P
BELZ Annick	P	GOURMAUD Catherine	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	E	GOURAUD Christophe	P	SOULARD Yannick	P
BOISSINOT Christian	E	GRIMAUD Jean-Marcel	P	TONARELLI Valérie	E
CHAIGNEAU Denis	E	MARTINEAU Valérie	P	VERGNAUD Alain	E
CHANCELIER Laurent	E	MOINET Isabelle	P		
DELAYE Jean-Jacques	P	MOISSON Jean	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

M CHANCELIER Laurent, pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel.

Nombre d'administrateurs en exercice : 19

Nombre d'administrateurs présents : 10

Nombre d'administrateurs votants : 11

Conformément à l'article 10 du règlement intérieur du CIAS, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil d'Administration.

Monsieur SOULARD Yannick, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2026-15 : RÉSIDENCE AUTONOMIE « LES GRANDS-PARENTS » : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Nomenclature des actes : 4.1.6

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L313-1 ;

Vu l'avis du CST ;

Vu le tableau des effectifs ;

.../...

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, décide à l'unanimité :

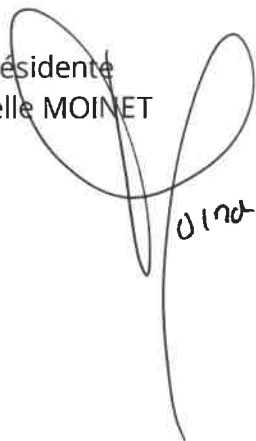
- D'instituer :
 - o Ouverture d'un poste d'agent social à 79 % à compter du 01/03/2026 ;
 - o Fermeture d'un poste d'agent social principal 2^{ème} classe à 78,57 % à compter du 01/02/2026 ;
- De modifier le tableau des effectifs ;
- D'inscrire au budget les crédits correspondants
- D'autoriser l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

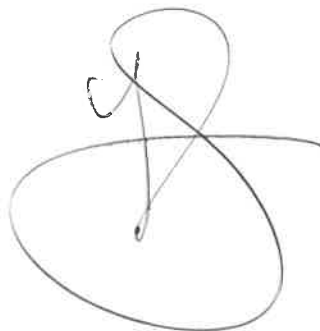
Transmis en Préfecture le 06/02/2026

Publié le 06/02/2026

La Présidente
Isabelle MOINET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Imo', written over the printed name of the President.

Le Secrétaire de séance
Yannick SOULARD

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Y. Soulard', written over the printed name of the Secretary.

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil d'Administration : 5 février 2026

DÉLIBÉRATION

Le cinq février deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action sociale du Pays de Chantonay, dûment convoqué par la Présidente en date du trente janvier deux mille vingt-six, s'est réuni à la Communauté de Communes du Pays de Chantonay, 65 avenue du Général de Gaulle, Chantonay, pour une première séance.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

ALBERT Michelle	E	GODARD-VOISIN Delphine	E	MOREAU Laetitia	P
BELZ Annick	P	GOURMAUD Catherine	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louisette	E	GOURAUD Christophe	P	SOULARD Yannick	P
BOISSINOT Christian	E	GRIMAUD Jean-Marcel	P	TONARELLI Valérie	E
CHAIGNEAU Denis	E	MARTINEAU Valérie	P	VERGNAUD Alain	E
CHANCELIER Laurent	E	MOINET Isabelle	P		
DELAYE Jean-Jacques	P	MOISSON Jean	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

M CHANCELIER Laurent, pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel.

Nombre d'administrateurs en exercice : 19

Nombre d'administrateurs présents : 10

Nombre d'administrateurs votants : 11

Conformément à l'article 10 du règlement intérieur du CIAS, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil d'Administration.

Monsieur SOULARD Yannick, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2026-16 : SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE « PAYS DE CHANTONNAY » : VOTE DES TARIFS 2026

Nomenclature des actes : 7.1.3

Vu le Code de l'action sociale et des familles notamment les articles L.123-6, L 312-1, L314-1 et suivants, R 123-30 et R 314-130 et suivants ;

Vu l'article L. 347-1 du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2025 relatif aux prix des prestations d'aide et d'accompagnement à domicile de certains services autonomie à domicile ;

.../...

Considérant que les prix des prestations de services d'aide et d'accompagnement à domicile mentionnés à l'article L. 347-1 du code de l'action sociale et des familles ne peuvent augmenter de plus de 2 % en 2026 par rapport à l'année précédente.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, décide à l'unanimité :

- De fixer les tarifs du service d'aide à domicile, à compter du 1^{er} janvier 2026 ainsi :

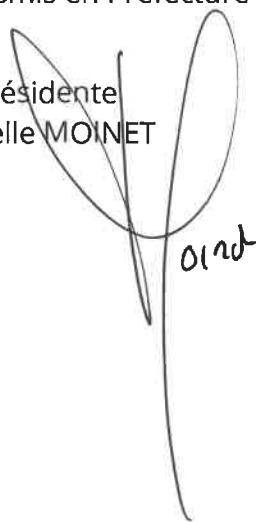
	Semaine	Dimanche et jours fériés
15 minutes	6,89 €	8,62 €
30 minutes	13,79 €	17,24 €
45 minutes	20,68 €	25,86 €
1 heure	27,58 €	34,48 €

- D'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

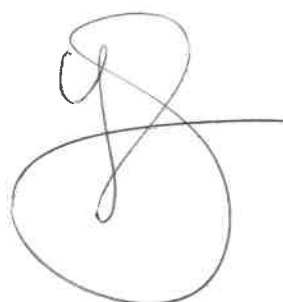
Transmis en Préfecture le 06/02/2026

La Présidente
Isabelle MOINET

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large loop at the top and a long, thin vertical stroke extending downwards.

Publié le 06/02/2026

Le Secrétaire de séance
Yannick SOULARD

A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a large, circular loop on the left and a horizontal stroke extending to the right.